

Le Président,

- Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France approuvés par le décret n° 2019-942 du 09 septembre 2019 ;
Vu la délibération n° 2019-16-CA P du Conseil d'Administration du 19 décembre 2019 portant délégation de pouvoir au Président de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;
Vu les statuts de l'Institut Sociétés et Humanités ;

arrête,

Article 1 Les tarifs d'inscription au Diplôme Universitaire de Français Langue Étrangère (DUFLE) sont fixés comme suit :

- Pour un semestre (225 heures) 1 850 euros
- Pour une année (450 heures) 3 700 euros.

A ces tarifs, s'ajoutent des droits d'inscription de 243 euros.

Dans le cas de virement en provenance de l'étranger, les frais bancaires supplémentaires sont à la charge de l'étudiant.

La contribution de vie étudiante et de campus « CVEC » est due en supplément des tarifs susmentionnés.

Article 2 Sur demande des étudiants, des prestations complémentaires d'accueil sur le territoire national et d'accompagnement individuel peuvent être dispensées. Ces prestations s'élèvent à 500 euros.

Article 3 Les présents tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2024.

Article 4 Le Directeur de l'Institut Sociétés et Humanités et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 12 décembre 2024

Le Président de l'Université,
Professeur Abdelhakim Artiba



Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE